



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1135-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaires du 3 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1135-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la mise à niveau de l'installation de traitement des eaux usées**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 1^{er} jour d'août 2023.

La greffière par intérim,

Marie-Pier Therrien, avocate